

## **Prise en compte des spécificités liées aux situations de handicap**

---

Afin que les candidats en situation de handicap puissent candidater dans des conditions équitables, le responsable de la coordination de l'AtelierCité informe le jury lorsque des modalités particulières d'organisation des sessions sont prévues (durée des épreuves, aide technique, etc.) pour des personnes handicapées, en application des dispositions des articles D. 5211-2 et suivants du Code du Travail.

Pour ce faire, la responsable de la coordination de l'AtelierCité, en collaboration avec la référente handicap du Théâtrede laCité, est impliquée en amont à l'étude des conditions d'accueil et de suivi des personnes en situation de handicap.

Pour veiller à une égalité de traitement lors des phases de recrutement mais aussi tout au long du parcours, le Théâtrede laCité s'engage à mettre en œuvre les adaptations nécessaires pour que chaque participant en situation de handicap bénéficie des meilleures conditions.

Pour ce faire nous procédons en **4 étapes** :

- 1. Lors des 3 phases de recrutement : sélection sur dossier, audition et stage**
  - Mettre en œuvre des moyens de compensation en fonction du type de handicap
  - Mettre en œuvre les aménagements nécessaires
  
- 2. Préparer l'entrée dans le parcours : les étapes clés de la préparation à l'entrée en formation**
  - Analyse de la situation de la personne
  - Echange sur la question du handicap
  - Vérification de l'adéquation handicap/projet
  - Etude des aménagements / compensations
  
- 3. Sécuriser le parcours pour :**
  - Mettre en œuvre des moyens de compensation en fonction du type de handicap
  - Mettre en œuvre les aménagements nécessaires
  - Mettre en œuvre les adaptations pédagogiques
  - Assurer le suivi renforcé du participant tout au long de sa formation